

MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
Tél : 02.98.99.61.07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS**

L'an deux mil huit, le 5 juin à 18h30.

**Le Conseil Municipal de Brennilis, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de Jean-Victor Gruat, Maire.**

Présents : Jean-Victor GRUAT, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec,
Alexis Manac'h, Carole Guillerm, Jérôme Cochenec, Sylvie Birhart, Jean Faillard, Anita
Daniel, Berc'hed Troadec.

Absents : néant

Secrétaire de séance : Sylvie Birhart

Convocation : 28.05.2008

Objet : délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2008.

« délégations par le Conseil Municipal de certaines compétences au Maire ».

Suites aux remarques formulée par la Sous-Préfecture concernant « **la délégation pour les actions en justice, pour laquelle le Conseil Municipal n'a pas défini les cas dans lesquels la délégation pourra s'exercer en ce qui concerne les actions en justice intentées par la Commune, ainsi que pour celles intentées contre elle.**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'adopter la délibération rectificative suivante :

.Le Conseil Municipal autorise le Maire à tenter, au nom de la Collectivité les actions en justice pour défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, y compris en intervention volontaire, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives.

Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile au nom de la collectivité.

Autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Jean-Victor GRUAT.

